

Conditions Générales de Vente

1°) OBJET

Les présentes ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles toute personne (« l'Abonné ») accepte de souscrire auprès du FC Mantois, un contrat d'abonnement pour assister aux matchs de football qui sont disputés à domicile au Stade Aimé Bergeal par l'équipe première du FC Mantois au cours de la saison 2010/2011 et qui sont compris dans la formule d'abonnement définies ci-après. Les présentes sont applicables à tout Abonné et à toute personne bénéficiant du prêt d'une Carte d'abonnement. Le FC Mantois se réserve le droit de modifier les présentes à tout moment et sans préavis au cours de la saison. Les Conditions Générales de Vente applicables sont celles mises en ligne et acceptées à la date de souscription de l'abonnement pour la présente saison.

2°) Dispositions communes à l'abonnement :

L'achat de l'abonnement oblige l'acheteur à se plier au règlement en vigueur dans les stades de Football. Le FC Mantois 78 se réserve le droit de refuser l'entrée du stade en cas d'attitude ou de Comportement non conforme aux règles d'éthiques du club. Tout acte ou attitude allant à l'encontre des règles du club (Racisme, Insultes, état d'ébriété, etc.) entraîne l'exclusion de l'abonné. L'abonné s'engage à respecter les règles du club dès l'acquisition de son abonnement. L'abonnement est valable uniquement pour la saison 2010-2011 uniquement sur les matchs de Championnat du FC Mantois 78 CFA Groupe A. L'abonné doit obligatoirement montrer sa carte les joueurs de Matches de Championnat ou posséder son numéro d'abonné. Le FC Mantois 78 offre à chaque abonné des produits du Club (Echarpe- Tour de Cou- Porte Clé-Fanion).

3°) L'Abonnement :

- **l'Abonnement « Championnat » formule « complète » est proposée au prix de 68 Euros (soit 4 euros le match)** et permet à l'Abonné d'assister à tous les matchs du Championnat de France Amateur Groupe A joués par l'équipe du FC Mantois78 à domicile au cours de la saison 2010/2011, à l'exclusion de tout autre match officiel sauf décision de huis clos total ou partiel du Stade prononcée par toutes autorités compétentes et sauf cas de Force Majeure.

4 °) Moyens de Paiement

Le chèque de 68 Euros TTC doit être établi à l'ordre du FC MANTOIS 78 à envoyer au secrétariat du Club à l'adresse suivante en y joignant le formulaire ci-dessous accompagnée de la photo de l'abonné : 37 RUE LOUISE MICHEL 78711 MANTES-LA-VILLE TEL 01 30 92 96 70

FAIT POUR VALOIR CE QUE DE DROIT le 22 Juillet 2010 à Mantes :

DATE : _____

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

MAIL : _____

